Royaume du Maroc Ministère du Transport et de la Logistique Agence Nationale de la Sécurité

Routière



<u>المملكة المغربية</u> وزارة النقل واللوجستيك

الوكالة الوطنية للسلامة الطرقية

Communiqué de presse

Le ministre du transport et de la logistique Monsieur Mohamed Abdeljalil a présidé le mardi 01 février 2022 une réunion en distanciel avec les représentants des organismes professionnels, représentant le secteur de l'enseignement de la conduite. La réunion a été consacrée à l'examen et la discussion des diverses problématiques, contraintes et attentes actuelles connues du secteur.

Cette réunion s'inscrit dans le cadre d'un dialogue lancée par le ministère du transport et de la logistique dans le dessein de poursuivre l'élaboration d'un plan d'action commun, tenant compte des priorités imposées par la phase actuelle, notamment, trouver des solutions efficaces aux problématiques et contraintes actuels entravant le bon déroulement des activités du secteur, accompagner ce dernier et le développer continuellement.

En cette occasion, Monsieur le Ministre a souligné au début de son allocution, la grande importance que revêt cette rencontre qui s'inscrit dans une série de rencontres qu'il va présider et dont il va suivre les résultats dans le cadre d'un dialogue continu et structuré.

Il a également félicité les représentants du secteur pour la réussite de la rencontre qui s'est tenue avec l'Agence Nationale de la Sécurité Routière, et pour le bon esprit dont ils ont fait preuve en élisant le représentant du secteur de l'enseignement de la conduite au conseil d'administration, dans une ambiance caractérisée par la démocratie et la civilité. Il a également souligné que cette phase constituera un saut qualitatif dans l'approche participative les unissant à la NARSA, afin de relever les défis et faire évoluer le secteur en question.

Dans son allocution, le ministre a rappelé que le gouvernement actuel a créé un ministère du secteur du transport et de la logistique, conscient de l'ampleur des problèmes dont souffre le secteur d'une part, et de l'importance primordiale de ce secteur dans le tissu de l'économie nationale d'autre part. En vue de consolider cette tendance, il a été signalé que le ministère avait restructuré ses services centraux selon une nouvelle vision qui tient compte de la spécificité de chaque mode de transport, ainsi que des secteurs et institutions rattachés au ministère.

Par ailleurs, s'agissant du secteur de l'enseignement de la conduite, il a été rappelé que notre pays a œuvré pour la création d'un nouveau cadre institutionnel pour la mise en œuvre de la stratégie de l'Etat en matière de sécurité routière, représenté par l'Agence Nationale de la Sécurité Routière, qui a été créée conformément à la loi 103-14, et ayant amorcé ses activités en janvier 2020.

Dans le même contexte, il a été indiqué que ce dossier permettrait de mieux identifier les problématiques rencontrées par les professionnels, et de travailler ensemble pour le développement du secteur de l'enseignement de la conduite. Des cadres supérieurs ont également été mobilisés pour répondre en permanence aux professionnels, en plus d'encadrer les services externes de l'agence, pour permettre à l'Agence de jouer pleinement son rôle d'accompagnement et de rendre des services de proximité aux professionnels et usagers.

D'autre part, il a été relevé que l'Agence Nationale de la Sécurité Routière, depuis sa création, a tenu à adopter une démarche participative avec les partenaires professionnels du secteur de l'enseignement de la conduite, de sorte à ce que plusieurs réunions de concertation ont eu lieu avec l'ensemble des instances professionnelles représentatives du secteur de l'enseignement de la conduite, consacrées à présenter le bilan des acquis réalisés dans ce secteur qu'il faut valoriser et préserver, tout en surveillant les contraintes et anticipant les perspectives d'avenir à travers des projets qui concernent le développement et la modernisation du secteur.

Dans le même contexte, le ministre a souligné que l'Agence nationale de la sécurité routière a préparé un projet de programme d'action ambitieux pour les cinq prochaines années, soit 2026-2022. Le programme d'action comprend une multitude de projets et procédures visant à réhabiliter le secteur de l'enseignement de la conduite, à relever le niveau de formation dans le domaine

de la conduite et la crédibilité de l'obtention du permis de conduire. D'autant plus qu'une réunion se tiendra prochainement afin de présenter le contenu du projet de programme d'action et de l'enrichir par les suggestions et apports des instances concernées.

Le ministre a mis l'accent sur l'esprit de responsabilité dont ont fait preuve tous les établissements d'enseignement de la conduite et leurs collaborateurs, que ce soit pendant la période de la quarantaine imposée par la pandémie du coronavirus ou en aval de cette période, par la signature de la charte relative à la reprise du travail dans les établissements en question et la gestion des risques liés à la propagation dudit virus, ce qui a permis au secteur de reprendre progressivement son activité et d'offrir un service public au niveau requis.

Subséquemment, la discussion a été ouverte et les représentants des instances professionnelles, syndicales et des associations nationales du secteur sont intervenus dans la visée d'exprimer leurs observations, suggestions, points de vue et recommandations.

A l'issue de cette réunion, l'importance des acquis obtenus grâce au dialogue et à la collaboration a été mise en exergue, en sus de la poursuite des travaux conformément à la méthodologie consensuelle qui a démontré son efficacité à résoudre les problématiques connues du secteur et le promouvoir, tout en mettant l'accent sur le travail du ministère pour fournir les conditions appropriées, afin de contribuer à atteindre les objectifs fixés avec l'Agence nationale de la sécurité routière. De plus, toutes les personnes impliquées ont été remerciées pour leurs interventions et les données importantes qu'elles ont présentées, particulièrement les contraintes vécues par le secteur, ainsi que les propositions visant à développer ce dernier, qui serviront de base pour élaborer un programme d'action clair et une vision holistique, dans le but de surmonter toutes les contraintes, et répondre aux attentes et grands défis que connaît le secteur de l'enseignement de la conduite dans notre pays.